

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 octobre 2019

Expérimentations innovantes en santé

GECOPLAIES, le premier projet régional autorisé par l'ARS Océan Indien

Dans le cadre du dispositif de « l'Article 51 », le projet GECOPLAIES, soutenu par l'ARS Océan Indien, pour améliorer la prise en charge des patients atteints de plaies chroniques et/ ou complexes, a reçu un avis favorable début 2019, du comité technique national pour l'innovation en santé. Le 23 septembre dernier, Martine LADoucETTE, Directrice générale de l'ARS Océan Indien, a signé l'arrêté autorisant cette expérimentation à compter du 1^{er} octobre 2019, pour une durée de 5 ans.

— GECOPLAIES : un projet intégré au dispositif de l'Article 51

Le dispositif de l'Article 51 est une mesure emblématique de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018. Il vise à expérimenter de nouvelles organisations en santé, reposant sur des modes de financement inédits. Ces innovations doivent contribuer à améliorer les parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

La Réunion s'est engagée dans cette dynamique de l'innovation, en invitant l'ensemble des partenaires de santé du territoire à y contribuer.

A ce titre, GECOPLAIES (*Groupement d'Exercice Coordiné Plaies*) fait partie des projets sélectionnés par le comité technique national pour l'innovation en santé début 2019.

— GECOPLAIES : une prise en charge améliorée des plaies

Chaque année à La Réunion, on compte **8 500** patients porteurs de plaies chroniques et/ou complexes (700 000 en France).

Le projet GECOPLAIES répond à une problématique de santé publique. Il propose, via une application numérique mobile, une coordination des soins et d'expertise pour une meilleure prise en charge des plaies chroniques et/ou complexes. Il permet aux professionnels de santé du 1^{er} recours (médecins, infirmiers, podologues...) de suivre un patient et d'en référer à des experts (médecins, infirmiers) par télé-expertise sans déplacer le patient, et ainsi d'avoir un avis sur la meilleure stratégie thérapeutique.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- **garantir une prise en charge précoce de la plaie, à domicile, par des professionnels de proximité et bénéficier d'un avis spécialisé sécurisé** et adapté dans des délais courts,
- **optimiser le parcours de soins**, en constituant une communauté de professionnels et en veillant à sa coordination,
- **améliorer la qualité des soins**, en évitant un retard de diagnostic et une limitation de l'errance thérapeutique.

GECOPLAIES est déployé à La Réunion depuis le 1^{er} octobre 2019, et sera mis en œuvre dans un second temps à Mayotte, après un complément d'étude afin de s'adapter à la situation sanitaire locale.

L'expérimentation est conduite **sur une durée de 5 ans** et permettra d'inclure et de suivre **2 550 patients** pour un financement de 1 135 000 euros.

— Objectifs et bénéfices attendus

La structuration pluri-professionnelle « ville-hôpital » des soins ambulatoires et hospitaliers répond à la nécessité d'une coordination fiable et efficace de l'ensemble des intervenants.

L'utilisation d'un outil numérique téléchargeable, interopérable avec la plateforme territoriale sécurisée permettant le partage du dossier patient entre l'ensemble des professionnels concernés, est un atout majeur du projet.

Au-delà de l'organisation de la prise en charge, l'innovation porte également sur le mode de financement du dispositif, passant à une **rémunération forfaitaire** et partagé entre les professionnels mobilisés, et non plus à l'acte.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- une amélioration de la qualité des soins,
- une absence de rupture du parcours de soins,
- une diminution du temps de cicatrisation,
- une diminution des consultations et des hospitalisations,
- une facilitation des sorties d'hospitalisation,
- une diminution des recours aux urgences,
- une réduction des amputations pour les plaies du pied diabétique.

Le porteur du projet

L'association GECOPLAIES, porteur du projet, créée en août 2015, est composée de membres issus des URPS infirmiers et médecins, auxquels s'ajoutent tous les professionnels de santé utilisateurs du dispositif (infirmiers, médecins, pharmaciens, podologues) qui deviennent membres actifs.

L'application numérique s'appuie sur la plateforme territoriale du GCS TESIS /OIS (Océan Indien Innovation santé).

**Téléchargez l'arrêté et le cahier des charges relatifs
au projet d'expérimentation « GECOPLAIES »**

*Pour en savoir plus sur le « **dispositif Article 51** » :*

<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/innovation-en-sante-article-51-faites-nous-remonter-vos-projets>

Contact Presse :

Service Communication

Tél : 02 62 93 94 55 - Port : 06 92 66 61 20 / 06 39 25 23 30

Courriel : ars-oi-communication@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

